

**NBC MANAGEMENT ACTION PLAN**  
**PLAN D'ACTION DE CCBN**

Please develop a detailed management action plan with actions that are specific, measurable, attainable, relevant and timely.

Management Action Plans will be tabled at the Small Department Audit Committee with the Final Report.

S'il vous plaît élaborer un plan d'action détaillé avec des actions qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et opportunes.

Les plans d'action seront déposés avec le rapport final au Comité de vérification des petits ministères.

AUDIT RECOMMENDATION / RECOMMANDATION DE L'AUDIT	MANAGEMENT ACTION / ACTION PRÉVUE PAR LA DIRECTION	AREA RESPONSIBLE / SECTEUR PERTINENT	EXPECTED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT
1. Les ministères devraient s'assurer que les arrêtés de délégation sont mis à jour et approuvés adéquatement.	Les démarches ont été entreprises depuis la fin de 2011 pour la mise à jour des délégations de pouvoir. La CCBN est toujours en attente des nouvelles de Patrimoine pour la suite de ce dossier.	Administration	Mars 2015

<b>AUDIT RECOMMENDATION / RECOMMANDATION DE L'AUDIT</b>	<b>MANAGEMENT ACTION / ACTION PRÉVUE PAR LA DIRECTION</b>	<b>AREA RESPONSIBLE / SECTEUR PERTINENT</b>	<b>EXPECTED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT</b>
<p>2. Les ministères devraient s'assurer que les rôles et responsabilités sont bien étayés et que les employés les connaissent et possèdent les outils nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités</p>	<p>Les rôles et les responsabilités sont bien définis à la CCBN. Une fois que la délégation de pouvoir aura été signée le tout sera régularisé.</p> <p>De plus, la CCBN entend faire suivre au personnel concerné une session d'information soit celle offerte gratuitement par le Secrétariat du Conseil du Trésor et une session de formation dispensée par l'École de la fonction publique du Canada aux employés concernés par l'AIPRP.</p> <p>Les outils seront développés suivant la session d'information et la formation reçue.</p>	<p>Administration &amp; affaires institutionnelles</p>	<p>La session d'information offerte par le SCT sera suivie en avril 2014. La formation dispensée par l'École de la fonction publique est prévue en février 2015. La CCBN va vérifier la possibilité d'avoir cette formation à ses bureaux avant cette date pour mettre de l'avant ses processus. Le tout devrait être complété en mars 2015.</p>

<b>AUDIT RECOMMENDATION / RECOMMANDATION DE L'AUDIT</b>	<b>MANAGEMENT ACTION / ACTION PRÉVUE PAR LA DIRECTION</b>	<b>AREA RESPONSIBLE / SECTEUR PERTINENT</b>	<b>EXPECTED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT</b>
3. Les ministères devraient veiller à ce que les EFVP soient envisagés et réalisés adéquatement dans le cadre de l'élaboration d'activités et de programmes nouveaux ou substantiellement modifiés.	Comme la CCBN n'a pas eu à réaliser d'ÉFVP depuis l'entrée en vigueur de cette exigence, le tout sera approfondi lors de la formation pour connaître les procédures à mettre en place.	Affaires institutionnelles et administration	La session d'information offerte par le SCT sera suivie en avril 2014. La formation dispensée par l'École de la fonction publique est prévue en février 2015. La CCBN va vérifier la possibilité

<b>AUDIT RECOMMENDATION / RECOMMANDATION DE L'AUDIT</b>	<b>MANAGEMENT ACTION / ACTION PRÉVUE PAR LA DIRECTION</b>	<b>AREA RESPONSIBLE / SECTEUR PERTINENT</b>	<b>EXPECTED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT</b>
			d'avoir cette formation à ses bureaux avant cette date pour mettre de l'avant ses processus. Le tout devrait être complété en mars 2015.
4. Les ministères devraient s'assurer que les droits d'accès sont adéquats et efficaces sur le plan de la protection des renseignements personnels.	Selon les constatations dans la fiche d'information du BCG, les droits d'accès physique aux dossiers du personnel même fait de façon informelle semblent adaptés à la taille et à la complexité de l'organisme. Toutefois, une procédure écrite devrait être mise en place. N'ayant aucun modèle sur lequel s'appuyer, la CCBN compte sur la formation pour connaître les procédures à mettre en place ou à tout le moins avoir un modèle sur lequel se baser.	Affaires institutionnelles et administration	La session d'information offerte par le SCT sera suivie en avril 2014. La formation dispensée par l'École de la fonction publique est prévue en février 2015. La CCBN va vérifier la possibilité

<b>AUDIT RECOMMENDATION / RECOMMANDATION DE L'AUDIT</b>	<b>MANAGEMENT ACTION / ACTION PRÉVUE PAR LA DIRECTION</b>	<b>AREA RESPONSIBLE / SECTEUR PERTINENT</b>	<b>EXPECTED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT</b>
			d'avoir cette formation à ses bureaux avant cette date pour mettre de l'avant ses processus. Le tout devrait être complété en mars 2015.
5. Les ministères devraient s'assurer que les avis de confidentialité respectent la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée et de la Directive sur le numéro d'assurance sociale.	Une fois la formation suivie, la CCBN devra analyser les documents qu'elle utilise afin de s'assurer que les avis de confidentialité soient intégrés (courriel, formulaire, contrat, etc...).	Administration	La session d'information offerte par le SCT sera suivie en avril 2014. La formation dispensée par l'École de la fonction publique est prévue en février 2015. La CCBN va vérifier la possibilité

<b>AUDIT RECOMMENDATION / RECOMMANDATION DE L'AUDIT</b>	<b>MANAGEMENT ACTION / ACTION PRÉVUE PAR LA DIRECTION</b>	<b>AREA RESPONSIBLE / SECTEUR PERTINENT</b>	<b>EXPECTED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT</b>
			d'avoir cette formation à ses bureaux avant cette date pour mettre de l'avant ses processus. Le tout devrait être complété en mars 2015.
6. Les ministères devraient s'assurer que toutes les atteintes à la vie privée sont gérées adéquatement. Ceci inclus la documentation de l'atteinte et des mesures correctives prises pour la régler.	La CCBN n'a pas eu à gérer d'atteinte à la vie privée. Une fois la formation suivie, des lignes directrices seront élaborées afin de s'assurer que si une atteinte à la vie privée est constatée que la documentation de l'atteinte et des mesures correctives soient bien prises pour la régler.	Administration et Affaires institutionnelles	La session d'information offerte par le SCT sera suivie en avril 2014. La formation dispensée par l'École de la fonction publique est prévue en février 2015. La CCBN va vérifier la possibilité

<b>AUDIT RECOMMENDATION / RECOMMANDATION DE L'AUDIT</b>	<b>MANAGEMENT ACTION / ACTION PRÉVUE PAR LA DIRECTION</b>	<b>AREA RESPONSIBLE / SECTEUR PERTINENT</b>	<b>EXPECTED COMPLETION DATE / DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT</b>
			d'avoir cette formation à ses bureaux avant cette date pour mettre de l'avant ses processus. Le tout devrait être complété en mars 2015.